



CHSCT du 22 novembre 2017

Ce mercredi 22 novembre 2017, l'ordre du jour du CHSCT comportait les points suivants.

- ✓ Présentation de l'OS concernant l'interdiction de vapoter dans les locaux de travail

L'ordre de service étant déjà paru, nous n'avons eu aucune possibilité d'éventuelles modifications. Les projets d'ordre de service nous sont d'ordinaire présentés pour avis.

- ✓ Présentation d'un projet de rapport d'accident concernant un personnel de l'atelier mécanique de FREJUS

Un plan d'équipement des crics de fosse à l'origine de l'accident est prévu et dans l'attente ceux restants ont été vérifiés et remis en état. Une procédure imposant la présence de 2 mécaniciens ainsi qu'une FMA pour les opérations les plus complexes et lourdes sont envisagées.

- ✓ Présentation d'un projet de rapport d'accident concernant le CCFM SEILLANS

Les 19 CCFM de ce type vont être remis à niveau si nécessaire. Nous avons mis l'accent une nouvelle fois sur le suivi post-accident de nos collègues blessés et/ou impliqués.

- ✓ Présentation du projet de relocalisation des services de la DDSIS

Un document décrivant l'opération pour l'architecte maître d'œuvre dans le cadre de l'appel d'offres nous a été transmis. Nous nous sommes assurés que cette fois-ci le projet présenté au CHSCT serait modifiable. Cela devra se faire avant le dépôt du permis de construire. Nous ne manquerons pas de répéter nos premières observations et d'affiner nos propositions en fonction de l'évolution du projet.

SYNDICAT
AUTONOME
SPP PATS

BP 653
83053 TOULON CEDEX

Tel: 04 94 46 79 26
president@saspp-pats83.org

Affilié à la FA-FPT & la FA-FP

✓ Présentation du programme de visite concernant l'évaluation des risques professionnels

L'administration nous a indiqué son souhait de réaliser une visite de centre hebdomadaire pour le premier semestre 2018, sachant qu'il reste près d'une trentaine d'unité de travail à évaluer. Nous ne pouvons qu'encourager cette démarche pour voir enfin le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels terminé. **Une soi-disant opposition de certains chefs de centre empêcherait toujours les représentants du personnel au CHSCT à participer à ces visites.** Nous avons du mal à croire en cette justification hasardeuse.

✓ Point d'étape RPS

Le comité de pilotage RPS s'est réuni le 20 novembre pour co-construire le questionnaire avec la société Neeria, prestataire du diagnostic RPS pour notre SDIS. Un courrier du Directeur pour lancer la démarche sera joint à votre bulletin de salaire de novembre. Le questionnaire, quant à lui, sera transmis avec une notice explicative avec le bulletin de salaire du mois de décembre. Cette première étape doit permettre de quantifier et éventuellement localiser des RPS au sein de notre établissement. **Votre participation est primordiale.** Des études terrains, observations, entretiens individuels ou collectifs suivront pour affiner le diagnostic sur un plan qualitatif en mars et avril 2018. Vous serez tenus informés tout au long de la démarche jusqu'aux résultats.

✓ Point d'étape concernant le groupe de travail relatif au Plan de Prévention du Risque Routier

La démarche a atteint son rythme de croisière. Nous en attendons les premières propositions.

✓ Avis sur le règlement intérieur des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Nous avons réitéré notre avis favorable sur ce document bientôt finalisé et ayant nécessité un important travail (voir communiqué CT 9 novembre).

D'autres points ont été demandés par les représentants du personnel :

✓ Point sur la problématique opérationnelle du chaussant unique, avancées de la proposition sur les chaussants, procédure suite aux problèmes pour les échanges

La sollicitation opérationnelle nous imposant de plus en plus régulièrement à passer d'un engin Incendie à un VSAV, **il n'est plus acceptable de le faire avec la même paire de chaussures à plus forte raison quand ces chaussures sont souillées, contaminées ou tout simplement trempées.** Nous avons proposé l'équipement d'une 2^{ème} paire plus légère réservée exclusivement au Secours à Personne.

- ✓ Avis sur la prise en compte des conditions de vie et de travail en CIS des agents lors de la période estivale liées aux fortes chaleurs

Nous avons transmis dans un premier temps des relevés de températures intérieures faits au CIS Toulon Centre ainsi que des constatations au CIS Sollies-Pont. Des résultats de l'évaluation des différents modes d'isolation vont orienter les choix futurs, y compris pour la rénovation. Dans l'attente, nous vous sollicitons pour nous faire part d'éventuelles observations pour d'autres CIS.

- ✓ Avis dans le cadre du DU sur l'inscription au 1er semestre 2018 du CIS SMB et de l'atelier + CIS SMR Nord

Pas d'opposition de la part de l'administration à cette proposition dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels (voir plus haut)

- ✓ Avis sur la proposition d'un guide de bonnes pratiques relatif à l'exposition aux fumées, en attendant le rapport officiel du groupe de travail de la CNRACL

Une récente note de la DGSCGC reprend nos attentes formulées sur le sujet lors du CHSCT du 5 juillet 2017, dans l'attente d'une étude plus poussée à savoir :

- une sensibilisation sur les risques encourus, FMA, rappel de pratiques de port et de nettoyage des EPI, hygiène individuelle etc...
- la mise à disposition d'EPI de remplacement
- l'engagement du Soutien Sanitaire Opérationnel également sur cette problématique pour aider les intervenants au respect de règles d'hygiène sur site, afin d'éviter une surcontamination par ingestion notamment
- un plan d'actions en lien avec le CHSCT

Il s'agit maintenant pour notre SDIS de sortir du déni et d'agir pour préserver la santé des intervenants, des formateurs caissons de feu ainsi que des agents assurant l'entretien des effets contaminés.

Les Autonomes